



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 28770

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes exprimées par les professionnels de la biologie médicale à propos des conséquences qu'engendrera la réforme de la biologie actuellement en discussion au Parlement. Cette réforme, destinée à regrouper les laboratoires en pôles d'excellence, pourrait ainsi conduire à démanteler le maillage des lieux d'analyses, notamment en milieu rural où la problématique des déserts médicaux est déjà trop présente, et impacter la profession dans sa globalité. Cette situation va générer un certain nombre de problèmes, notamment au niveau des délais de résultats qui vont être considérablement augmentés, pénalisant ainsi le patient. Les conséquences économiques de cette réforme pourraient s'avérer désastreuses. Le regroupement forcé sur un site unique supprimera des milliers d'emplois au plan national. En parallèle, la profession doit faire face à une 7^e année de baisse consécutive imposée des tarifs depuis 2006. Bien que répondant à un objectif louable de réduction des coûts de santé et notamment de la biologie médicale, les solutions ayant permis jusqu'alors de maintenir l'offre de biologie dans leur intégralité se heurtent à de sérieuses limites. La baisse de chiffre d'affaires est estimée à 800 millions d'euros pour les laboratoires de biologie médicale. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'elle compte prendre afin d'engager une véritable consultation de l'ensemble des professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28770

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 5956

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)